



ORDONNANCE N° BJ/SFN/PCA-COM-C/2026/0049 PORTANT ORGANISATION DE LA JUSTICE DURANT LES VACANCES JUDICIAIRES DE L'ANNEE 2026

Nous, **William KODJOH-KPAKPASSOU**, Premier Président de la Cour d'appel de Commerce de Cotonou ;

Vu la loi 2001-37 du 27 août 2002 portant organisation judiciaire en République du Bénin, telle que modifiée et complétée par les lois n° 2016-15 du 28 juillet 2016 et 2018-13 du 02 juillet 2018 ;

Vu la loi n° 2001-35 du 21 février 2003, portant statut de la Magistrature en République du Bénin ;

Vu la loi n° 2008-07 du 28 février 2011 portant code de procédure civile, commerciale, sociale, administrative et des comptes en République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2016-16 du 28 juillet 2016 ;

Vu la loi n° 2020-08 du 23 avril 2020 portant modernisation de la justice telle que modifiée par la loi n° 2022-20 du 19 octobre 2022;

Vu le décret n° 2023-471 du 13 septembre 2023 portant nomination au Ministère de la Justice et de la Législation ;

Vu l'arrêté n° 112/MJL/DC/SGM/DSJ/SA/097SGG17 du 21 décembre 2017 portant installation des juridictions de commerce ;

Vu le procès-verbal en date du 26 octobre 2023, relatif à l'installation du Président de la Cour d'appel de Commerce de Cotonou;

Vu l'ordonnance n° BJ/SFN/PCA-COM-C/2024/0022 du 22 août 2024 portant composition des chambres et organisation de la justice ;

Vu la correspondance n° 0850/MJL/DC/SGM/SA en date du 09 juin 2026 du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, relative à la période des vacances judiciaires ;

Vu l'ordonnance n° BJ/SFN/PCA-COM-C/2026/0045 en date du 10 juin 2026 du Président de la Cour d'Appel de Commerce de Cotonou, fixant la période des vacances judiciaires ;



Vu la délibération de l'assemblée générale de la Cour du 24 juin 2026 ;

Après avis du Procureur Général ;

Ordonnons :

Article 1^{er} : Durant la période des vacances judiciaires du **05 août au 05 octobre 2026**, l'organisation et le fonctionnement de la justice à la Cour d'appel de Commerce de Cotonou, en ce qui concerne le calendrier des audiences et la composition des formations juridictionnelles, sont définis conformément aux tableaux 1 à 4 ci-joints, qui font partie intégrante de la présente ordonnance.

Article 2 : Durant la période des vacances judiciaires, les Chambres d'Appel de Référé et de l'Exécution (C.A.R.E) du pôle 6 fonctionneront à juge unique, aux fins de procéder exclusivement à la mise en état des procédures.

En cas de nécessité, une formation plénière sera réunie aux fins de la gestion des procédures qui requièrent une célérité manifeste.

Article 3 : Sous réserve des prescriptions de la présente ordonnance, toutes les autres dispositions de l'ordonnance n° BJ/SFN/PCA-COM-C/2024/0022 portant composition des chambres et organisation de la justice du 22 août 2024 restent en vigueur.

Article 4 : Les audiences de la Cour au titre de l'année judiciaire 2026-2027 reprendront le mardi 06 octobre 2026.

L'ordonnance n° BJ/SFN/PCA-COM-C/2024/0022 portant composition des chambres et organisation de la justice du 22 août 2024 retrouvera son plein effet à compter du mardi 06 octobre 2026.

Article 5 : La présente ordonnance entre en vigueur dès sa signature.

Elle sera notifiée au Greffier en Chef de la Cour, au Batônnier de l'Ordre des Avocats, au Président de la Chambre Nationale des Huissiers de Justice du Bénin et publiée sur le site de la Cour.

Elle sera également affichée partout où besoin sera.

Donnée en notre cabinet à Cotonou, le 26 juin 2026

Le Premier Président



William KODJOH-KPAKPASSOU



TABLEAU 1

CALENDRIER DES AUDIENCES DE VACATION DE LA PERIODE DU 05 AOÛT AU 06 SEPTEMBRE 2026

PÔLES		CHAMBRE	DATE D'AUDIENCE	HEURES	SALLE
1	APPELS, CONFERENCE PREPARATOIRE ET REGLEMENTS NEGOCIES	1 ^{ère} chambre P1 Appels et conférence préparatoire	- 05 août 2026 - 12 août 2026 - 19 août 2026 - 26 août 2026	09h	Grâce d'ALMEIDA
3	TRANSPORTS ET TRAVAUX	1 ^{ère} chambre P3	- 11 août 2026 - 18 août 2026	09h	Grâce d'ALMEIDA
6	REFERE COMMERCIAL ET EXECUTION (CARE)	1 ^{ère} chambre P6	Suivant ordonnance du PCA	Suivant ordonnance du PCA	Grâce d'ALMEIDA
		2 ^e chambre P6	- 13 août 2026 - 27 août 2026	14h30	Alexandre DURAND





TABLEAU 2
CALENDRIER DES AUDIENCES DE VACATION DE LA PERIODE
DU 07 SEPTEMBRE AU 05 OCTOBRE 2026

PÔLES		CHAMBRE	DATE D'AUDIENCE	HEURES	SALLE
1	APPELS, CONFERENCE PREPARATOIRE ET REGLEMENTS NEGOCIES	1 ^{ère} chambre P1 Appels et conférence préparatoire	- 09 septembre 2026 - 16 septembre 2026 - 23 septembre 2026 - 30 septembre 2026	09h	Grâce d'ALMEIDA
2	FINANCE ET INFORMATIQUE	1 ^{ère} chambre P2	Suivant ordonnance du PCA	Suivant ordonnance du PCA	Grâce d'ALMEIDA
		2 ^e chambre P2	- 10 septembre 2026 - 24 septembre 2026	09h	Grâce d'ALMEIDA
4	MARCHES ECONOMIQUES	1 ^{ère} chambre P4	- 21 septembre 2026 - 05 octobre 2026	14H30	Grâce d'ALMEIDA
5	VIE DES ENTREPRISES ET MODES ALTERNATIFS (MARL)	1 ^{ère} chambre P5	- 14 septembre 2026 - 28 septembre 2026	09h	Alexandre DURAND
6	REFERE COMMERCIAL ET EXECUTION (CARE)	1 ^{ère} chambre P6	Suivant ordonnance du PCA	Suivant ordonnance du PCA	Grâce d'ALMEIDA
		3 ^e chambre P6	- 15 septembre 2026 - 29 septembre 2026	14H30	Alexandre DURAND





TABLEAU 3

COMPOSITION DES CHAMBRES DES AUDIENCES DE VACATION DE LA PERIODE DU 05 AOÛT AU 06 SEPTEMBRE 2026

PÔLES		CHAMBRE	PRESIDENT D'AUDIENCE	CONSEILLERS CONSULAIRES	GREFFIER D'AUDIENCE
1	APPELS, CONFERENCE PREPARATOIRE ET REGLEMENTS NEGOCIES	1 ^{ère} chambre P1 Appels et conférence préparatoire	William KODJOH- KPAKPASSOU	- Eric ASSOGBA - Cyprien TOZO	Moutiath Anikè SALIFOU BALOGOUN (GEC)
3	TRANSPORTS ET TRAVAUX	1 ^{ère} chambre P3	Virgile KPOMALEGNI	- Eric ASSOGBA - Maurice YEDOMON	Sabin Arnaud SOKOU
6	REFERE COMMERCIAL ET EXECUTION (CARE)	1 ^{ère} chambre P6	Suivant ordonnance du PCA	Néant	Moutiath Anikè SALIFOU BALOGOUN (GEC)
		2 ^e chambre P6	Virgile KPOMALEGNI	Néant	Sênou Dominique KOUTON





TABLEAU 4

COMPOSITION DES CHAMBRES DES AUDIENCES DE VACATION DE LA PERIODE DU 07 SEPTEMBRE AU 05 OCTOBRE 2026

PÔLES		CHAMBRE	PRESIDENT D'AUDIENCE	CONSEILLERS CONSULAIRES	GREFFIER D'AUDIENCE
1	APPELS, CONFERENCE PREPARATOIRE ET REGLEMENTS NEGOCIES	1 ^{ère} chambre P1 Appels et conférence préparatoire	Edmond AHOANSOU	- Eric ASSOGBA - Cyprien TOZO	Daniel Thierry ATANNON AGBIGBI
2	FINANCE ET INFORMATIQUE	2 ^e chambre P2	Edmond AHOANSOU	- Laurent SOGNONNOU - Maurice YEDOMON	Olga Colette HOUETO ALOUKOU
4	MARCHES ECONOMIQUES	1 ^{ère} chambre P4	Martial GBAGUIDI	- Cyprien TOZO - Chimène ADJALLA	Daniel Thierry AGBIGBI ATANNON
5	VIE DES ENTREPRISES ET MODES ALTERNATIFS (MARL)	1 ^{ère} chambre P5	Appolinaire HOUNKANNOU	- François AKOUTA - Laurent SOGNONNOU	Olga Colette HOUETO ALOUKOU
6	REFERE COMMERCIAL ET EXECUTION (CARE)	1 ^{ère} chambre P6	William KODJOH-KPAKPASSOU	Néant	Moutiath Anikè SALIFOU BALOGOUN (GEC)
		3 ^e chambre P6	Martial GBAGUIDI	Néant	Olga Colette HOUETO ALOUKOU

